



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ORGANISATION ET ANIMATION D'UN
STAND "VELO-SMOOTHIE" DANS LE CADRE
DE LA JOURNEE DE LA SANTE**

**DÉCISION N° DM-22-129
EN DATE DU 14 AVRIL 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté N°A-20-491 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Josy TOP en tant qu'adjointe au maire chargée de la Démocratie participative et de la Santé ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société PASS-ZEN-SERVICES, représentée par Monsieur Adrien BONTEMS située au 29 rue Viala - 75015 PARIS, d'assurer, pour le compte de la ville de Vincennes, l'organisation et l'animation d'un stand « vélo smoothie » de 11h à 17h30 dans le cadre de la journée de la Santé ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société PASS-ZEN-SERVICES représentée par Monsieur Adrien BONTEMS située au 29 rue Viala - 75015 PARIS, une convention pour l'organisation et l'animation d'un stand « vélo smoothie » de 11h à 17h30 le samedi 25 juin 2022, dans le cadre de la journée de la Santé, pour un montant de 2 070€ TTC (deux mille soixante-dix euros).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la démocratie
participative et de la santé

Signé

Josy TOP

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20220414-lmc1H9557H1-AR Date de réception en Préfecture : 14/04/2022 Date de Publication : 14/04/2022
